

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°45-2021-093

PUBLIÉ LE 20 AVRIL 2021

# Sommaire

## **DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret / DRDFIP**

45-2021-04-15-00003 - Délégation générale au pôle de Gestion Publique au  
15-04-2021 (2 pages)

Page 3

DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret

45-2021-04-15-00003

Délégation générale au pôle de Gestion Publique  
au 15-04-2021

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES  
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET  
DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

**DÉCISION DE DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE SIGNATURE AU RESPONSABLE  
DU PÔLE GESTION PUBLIQUE**

L'administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret ;

Vu le décret du Président de la République en date du 29 août 2019 nommant M. Bruno DALLEs administrateur général des finances publiques de classe normale et directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019,

Vu l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> mars 2021 portant délégation de signature en matière de gestion domaniale à M. Bruno DALLEs, directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret ;

**ARRÊTE**

**Article 1** – Délégation générale de signature est donnée à :

- Mme Hélène GAGET, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division des opérations de l'État,
- Mme Luce ROPARS, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division secteur public local et action et étude économiques,
- Mme Laure PERRAD, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division missions domaniales.

Celles-ci reçoivent mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seules, ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, sous réserve des restrictions expressément prévues par la

réglementation.

Elles reçoivent délégation à l'effet de signer l'ensemble des décisions, contrats, conclusions, mémoires et, d'une façon générale, des actes, y compris les actes de procédure, listés dans l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> mars 2021 susvisé, à l'exception des actes suivants :

- actes de cession des biens immobiliers dont le produit net revenant à l'État est supérieur à 250 000 €,
- prises à bail de locaux de bureaux au profit des services de l'État, dont le montant annuel hors taxes hors charges excéderait 150 000 €.

Elles sont autorisées à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

**Article 2** – Le présent arrêté sera publié recueil des actes administratifs de la préfecture du Loiret.

Fait à Orléans, le 15 avril 2021

L'administrateur général des finances publiques,  
directeur régional des finances publiques,

Signé : Bruno DALLES